



LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE

Par **RANC NATHALIE**, le **04/10/2018** à **13:29**

Bonjour,

Je devrais bénéficier du libre choix du mode de garde pour payer les cotisations de mon assistante maternelle.

La CAF refuse de payer rétroactivement Pajemploi, car je n'ai fais la démarche auprès de pajemploi et la cfa qu'au mois de septembre et non en juillet.

J'ai commencé à embauché l'assistante maternelle au 02.07.2018. et la caf devrait me verser le libre choix du mode de garde pour le mois de septembre.

J'ai besoin de faire un recours amiable. Comment dois je procéder pour en bénéficier rétroactivement ?

Merci d'avance

Bonne journée

Natha